

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20H00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Vanessa CARRARA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX, Madame Nadège DRISSI

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Monsieur Michel SCHALLER, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Madame Monique SCHALLER.

Madame Michèle WIBRATTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Armelle CHAMPLON.

Secrétaire de séance : Monsieur Léo KANNY

=====

**POINT 2022-12– Affectation définitive du Résultat de fonctionnement 2021 -
Budget Principal**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire comptable M.14,

Vu le Compte Administratif 2021 dressé par Monsieur le Maire de la ville de Moulins-lès-Metz,

Considérant que le résultat de fonctionnement est affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé à la section d'investissement

et

- le solde en tout ou partie, au financement de la section d'investissement ou en report à la section de fonctionnement.

Vu le résultat de la section d'investissement faisant apparaître, au 31 décembre 2021, un solde positif de **113.352,94 €** après réincorporation des restes à réaliser et à reporter sur l'exercice 2022.

Vu le résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un résultat cumulé, au 31 décembre 2021, excédentaire de **1.495.744,46 €**,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Compte tenu que la section d'investissement ne présente pas un besoin de financement, il est proposé de prendre l'excédent de fonctionnement 2021 en report en section de fonctionnement 2022 pour **1.495.744,46 €**.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 05/04/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220405-2022-12-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2022

Affichage : 08/04/2022



Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.